

Comité Départemental de Taekwondo
et Disciplines Associées du Bas-Rhin
Maison des Sports
4 Rue Jean Mentelin
67200 Strasbourg

Aux clubs de Taekwondo et Disciplines Associées
du Comité Départemental du Bas-Rhin

Strasbourg, le 5 novembre 2021

Objet : Assemblée Générale Ordinaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous nous permettons de vous inviter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Comité Départemental qui se déroulera :

Le Vendredi 17 décembre 2021 à 19h00

Salle Samaranch
Maison des Sports
4 Rue Jean Mentelin
67200 Strasbourg

Elle portera sur l'ordre du jour qui suit :

- Rapport moral du président
- Rapport financier sur les deux dernières saisons.
- Rapport d'activités
- Présentation du calendrier sportif
- Budget Prévisionnel
- Résultats référendum des clubs sur la création d'une entité Alsace
- Questions diverses (à envoyer minimum 8 jours avant l'AG par mail à cdt67.tkd@gmail.com)

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Romain Spielmann
Président du CDT 67

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
Du Comité Départemental 67 de Taekwondo et Disciplines Associées
Du 17 DECEMBRE 2021

POUVOIR

Je soussigné(e) Mme/Mlle/M
.....

Président du Club de Taekwondo
.....

N° d'affiliation (indispensable)
.....

Donne pouvoir à Mme/Mlle/M
.....

Qui accepte le mandat pour représenter le club et voter sur les questions figurant à l'ordre du jour,
lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2021.

.

Date.....

Fait à

Signature du Président

Mandant Signature du Mandataire

IMPORTANT : Pour demeurer valable, le présent mandat doit être accompagné de la photocopie des pages de garde et de la page où se trouve collé le timbre-licence de la saison 2021-2022 du passeport sportif du Président mandant. Le mandataire devra présenter un passeport à jour avec timbre de licence le jour de l'AG.

Attention : Ne peuvent voter que les clubs affiliés 8 jours (calendaires) avant l'Assemblée Générale. De plus, une personne ne peut pas détenir plus de 3 pouvoirs, sans comptabiliser l'éventuel mandat du président du club dans lequel, cette personne est adhérente licenciée.

Référendum Club de Taekwondo 67 et 68
Du Comité Départemental 67 de Taekwondo et Disciplines Associées

A retourner avant le 12 décembre 2021

Par mail à cdt67.tkd@gmail.com

Référendum Club

Je soussigné(e) Mme/Mlle/M
.....

Président du Club de Taekwondo
.....

N° d'affiliation (indispensable)
.....

Après avoir fait un point dans mon club :

Être favorable à la création d'une ligue Alsace

Être défavorable à la création d'une ligue Alsace

Ne se prononce pas

Date.....

Fait à

Signature du Président

Tampon du club (s'il y en a un)